

Huit barreaux partenaires



9

EURODROIT SUD EST MÉDITERRANÉE

Fixer des normes de protection des Droits fondamentaux du citoyen en Europe

L'adhésion du Barreau de Montpellier (France) et de ses Barreaux amis de Charleroi (Belgique), Timisoara (Roumanie) et Alger permet de doubler, dans une logique d'ouverture Sud/Est, l'efficacité d'un Réseau formé avec l'appui du Programme AGIS de la Commission européenne en 2004 par le Barreau de Nîmes (France). Trois autres Ordres européens et méditerranéens - Figueres (Espagne) Vérone (Italie) et Blida (Algérie) étaient initialement concernés. La coopération (8 Barreaux, 6 pays) cible aujourd'hui les règles pénales relatives à la charge de la preuve et à la privation de liberté; elle vise, la protection des Droits Fondamentaux du citoyen européen (Charte des droits fondamentaux, art 48) dans un contexte puissant de collaboration judiciaire des Etats.

(20 Ordres professionnels et 2000 avocats) en fera la démonstration.

L'étude s'attache aux régimes en vigueur dans chaque Etat et cerne les implications procédurales de la présomption d'innocence qu'il s'agira, par l'échange et la comparaison, de connaître et d'évaluer. L'objectif est de garantir aux individus dépayés, suspects et/ou en détention provisoire, le respect des règles de procédure pénale et la qualité d'une information adaptée à leur appartenance linguistique.

Les actions à développer permettront en deux ans, l'élévation des compétences linguistiques de plus de 500 avocats et soutiendront l'europeanisation de leur métier. Un « Glossaire des Droits du Citoyen mis en cause en Europe » (français, espagnol, italien, anglais, roumain et arabe) apportera les moyens d'une meilleure compréhension de la procédure par le suspect, et de son suivi par la défense (CEDH art 6).

Ces travaux serviront de support à la mise au point d'un module de formation linguistique et terminologique. L'Ecole des Avocats de Centre-Sud